

Le Mercredi 19 octobre 2011 de 14h30 à 17h30
A l'Agence Régionale de la Santé à Rennes

Ordre du jour :

- La file active du COREVIH Bretagne, données 2010 (C. Arvieux, 10')
- Quelle place pour les représentants associatifs au sein du COREVIH après 4 ans d'activité ? (G. Le Boëtte, E. Loyer, 15')
- Comment est utilisé le budget du COREVIH Bretagne ? (C. Arvieux, 10')
- Trois exemples de réalisations "COREVIH"
 - la mise en place d'une base de données de suivi médical commune (JP Sinteff, 15')
 - la régionalisation de l'activité d'Education Thérapeutique du Patient (MC Derrien, A. Dos Santos, 20')
 - bulletin d'information (H. Chanvriol 10')
- Ce que l'on attend des futurs membres du COREVIH, rappel des modalités de fonctionnement des commissions (C. Arvieux, H. Chanvriol 20')
- Modalités de nomination des nouveaux membres (JP Epaillard, 15')

Etaient présents :

Arvieux Cédric, Boittin-Bardot Elizabeth, Besse Myriam, Blouin Gireg, Bronnec Eliane, Chaplain Jean-Marc, Dael Thierry, Delhay Béatrice, Derrien Marie-Christine, De Saint Martin Luc, Dos Santos Anabèle, Drevillon François-Baptiste, Fabien Fily, Gautier Pierre, Guillemot Vincent, Guevel Jocelyne, Herault Myriam, Le Boette Ghislain, Leclanche Pierre-Olivier, Lorho Anne-Marie, Michelet Christian, Morin Françoise, Moreno Gaël, Mufragi Julien, Perfezou Pascale, Plemevaux Joëlle, Le Martelot Marie-Claire, Polard Elizabeth, Quintin Aimé, Quiviger Gérard, Soulard Carine, Stéphant Isabelle, Tron Isabelle, Yannick Poulain,

Personnel du COREVIH: Campeaux Halima, Chanvriol Hadija, Cotten Ghislaine, M Duthé Jean-Charles, Mouton-Rioux Virginie, Rohan Jennifer, Sinteff Jean-Paul

Invités : Epaillard Jean-Pierre

Excusés : Basseville Patrice, Coatleven Aude, Kervran Laetitia, Leberre Rozenn, Loyer Emmanuel, Poinignon Yves, Ruffault Annick, Souala Faouzi, Strika Hervé, Maniscalco Eric, Vedeilhie Claude,

Relevé de décisions

Contenu	Acteurs	Délai
<p>1 - LA FILE ACTIVE DU COREVIH BRETAGNE, DONNEES 2010</p> <p>Une présentation a été faite sur : (1) La répartition des patients en fonction des sites de prise en charge, (2) La pyramides des âges, (3) Les modes de contamination des hommes, (4) les données immunovirologiques, (5) Les traitements, (6) Le dépistage précoce, (7) les données d'activités.</p> <p>C'est une représentation globale de l'activité du Corevih. Cette année, le rapport d'activité est resté encore un peu compliqué au niveau du recueil des données. Il faudra du temps pour avoir un recueil homogène de tous les centres mais cela progresse.</p> <p>☞ Vous pouvez consulter tous les détails du diaporama via le site internet : File active et budget du COREVIH 2010</p>	Membres du Corevih présents	
<p>2 - QUELLE PLACE POUR LES REPRESENTANTS ASSOCIATIFS AU SEIN DU COREVIH APRES 4 ANS D'ACTIVITE ?</p> <p>La création des Corevih a permis un rapprochement des associatifs et des hospitaliers. La parole associatifs a le même poids que la parole des hospitaliers. La question était : comment travailler ensemble une meilleure prise en charge pour les patients ?</p> <p>Beaucoup de projets ont vus le jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion des actions comme : « vie affective et sexuelle » - Un consentement patient a été réalisé pour le recueil de données patients, cela a été long mais validé. <p>Ce que l'on demande du prochain mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une implication dans les commissions pour faire avancer les choses - Dans les 4 prochaines années : une expertise des malades ??? - Faire remonter les dysfonctionnements car souvent c'est le patient lui-même qui en parle. Il faut 	Membres du Corevih présents	

<p>améliorer les choses. Le Corevih a besoin de levier politique, administratif, de l'ARS pour faire remonter et avancer les choses.</p>		
<p>3 – COMMENT EST UTILISE LE BUDGET DU COREVIH BRETAGNE ? Le budget de Corevih MIG (Mission d'Intérêt Général) est hébergé par le CHU de Rennes au profit du Corevih Bretagne qui a été défini selon les règles de 2007 sur : - la surface du territoire (la taille) - le nombre de patients suivis au CHU (file active) Les projections du budget 2011 ont été annoncées : Les recettes : 482 556 €, les dépenses prévisionnelles (en personnel : 342 168 €, frais de gestion : 38 604 €, charges indirectes et provisions : 105 445 €), les provisions au 01/01/2011 : 153 724 €. Le corevih n'a finalement pas trop de marche de manoeuvre. Le budget qui a été mis en provision n'est pas pérenne, une partie a été réservée pour l'installation de la base de données Nadis, l'autre partie devra être utilisée assez rapidement suite aux recommandations du CHU de Rennes. Luc de Saint Martin fait remarquer que le budget du Corevih peut s'arrêter d'une année sur l'autre et de faire attention aux dépenses engagées et ou programmées.</p>	Membres du Corevih présents	
<p>4-TROIS EXEMPLES DE REALISATIONS "COREVIH" 1- La mise en place d'une base de données de suivi médical commune Une présentation a été faite sur : (1) Les fonctionnalités de Nadis, (2) La plateforme Nadis, (3) Quelques écrans de Nadis, (4) Plan de déploiement, (5) Procédure de déploiement, (6) Introduction au Domevih, remplaçant du DMI, (7) Conclusion/Objectifs. Thierry Dael (CISS Bretagne) fait remarquer toute la difficulté de la gestion de la confidentialité du dossier médical informatisé à l'hôpital, qui à accès à quoi ? Yves de Saint Martin précise qu'il n'est pas concevable en terme de confidentialité de multiplier les bases de données: Nadis, Domevih et bien d'autres encore (tableur Excel ...) Il reste donc un « non convaincu » et ne souhaite pas de Nadis pour l'instant à Brest et aussi précise qu'il y a des soucis de confidentialité dans le Domevih et ne souhaite pas non plus l'utiliser. Cédric Arvieux précise que beaucoup de personnes ont justement des petites bases de données non sécurisées un peu partout sur les ordinateurs et donc l'arrivée de Nadis permettrait de faire du ménage. Professeur MICHELET n'est pas d'accord sur l'accès au dossier VIH sur l'hôpital et ça depuis toujours et propose aux associations de monter aux créneaux. Il est indiqué que pour que les données du patient soient intégrées à Nadis, un consentement doit être signé par le patient. Il doit être remis avant la consultation pour que le patient ait le temps de le lire tranquillement. Les avis sont partagés concernant l'outil Nadis en lui-même : Les uns disent que les médecins passeront plus de temps à l'ordinateur à rentrer les données qu'avec le patient, les autres que lorsque l'outil est bien maîtrisé, cela va très vite (Anabelle Dos Santos). ☞ Vous pouvez consulter tous les détails du diaporama via le site internet : Mise en place d'une base de données Nadis et Domevih</p> <p>2- La régionalisation de l'activité d'Education Thérapeutique du Patient (MC Derrien, A. Dos Santos) Un état des lieux de l'activité d'ETP sur les différents centres bretons au travers d'une enquête a été réalisé au 1^{er} trimestre 2010. La constitution d'un dossier régional a été proposée à tous les centres en vue de la procédure de demande d'autorisation auprès de l'ARS. Ce dossier commun a été adapté à chaque centre. Un rencontre a eu lieu le 26 mai 2011 à Rennes est a réuni un bon nombre de personnes : les enjeux de l'ETP en Bretagne. Une plaquette d'information sur le déroulement des consultations d'éducation thérapeutique ainsi qu'un contrat d'éducation thérapeutique ont été réalisés à Vannes et pourront servir aux autres centres. A quoi ça sert ? c'est un engagement qui est formalisé par un contrat entre le patient et le soignant. La participation du patient à ce programme est volontaire et il peut se retirer à tout moment sans en préciser les raisons ... Thierry Dael n'est pas en phase avec le terme ETP, pour lui se sont des démarches mais non du VIH. Luc de Saint Martin précise qu'il est d'accord pour l'information de ces consultations mais pas pour la signature du contrat. Cédric Arvieux précise que le Corevih peut proposer un cadre mais que chaque centre peut faire comme il le souhaite. ☞ Vous pouvez consulter tous les détails du diaporama via le site internet : Régionalisation de l'activité d'ETP</p> <p>3- Bulletin d'information</p>	Membres du Corevih présents	

<p>Les bulletins d'information ne seront plus envoyés sur les boites mails mais seront consultables sur le site internet du Corevih via un lien. Le volume sera réduit à 1 bulletin par trimestre (4 à l'année) : janvier, avril/mai, juillet/août et en novembre. Une sollicitation sera faite auprès des membres du bureau pour l'édition.</p> <p>Concernant les réunions scientifiques, le corevih en proposera un peu moins mais elles seront de meilleure qualité avec des programmes intéressants. Il faut anticiper pour mener à bien ces réunions et ne pas mettre en difficultés les intervenants au dernier moment (Anabèle Dos Santos). Le Corevih reste indépendant sur la logistique au vu du budget prévu à cet effet sans pour autant passer par l'industrie pharmaceutique.</p> <p>☞ Vous pouvez consulter tous les détails du diaporama via le site internet : Bulletin d'information</p>		
<p>5 - CE QUE L'ON ATTEND DES FUTURS MEMBRES DU COREVIH, RAPPEL DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS</p> <p>DES COMMISSIONS</p> <p>Les membres vont être sollicités pour travailler dans les commissions. Il est demandé en méthode de communication de se respecter, d'échanger, de débattre des idées et de ne pas se confondre dans un échange d'annonce autoritaire comme nous avons pu le constater dernièrement.</p> <p>Les méthodes de travail : Un espace dédié aux commissions va être mis en place sur internet pour échanger, mettre en commun les idées et déposer les documents de travail.</p> <p>Un guide de fonctionnement des commissions va être mis en place prochainement.</p>	Membres du Corevih présents	
<p>6 - MODALITES DE NOMINATION DES NOUVEAUX MEMBRES</p> <p>Les candidatures pour le mandat 2011-2015 ont été reçues au Corevih Bretagne et validées par l'ARS. Le corevih est composé de 4 collèges soit 30 membres titulaires et 60 suppléants. A ce jour, Il manque 2 suppléants dans le collège 1, 1 suppléant dans les collèges 2 et 3 suppléants dans le collège 4. Le collège 3 est complet.</p> <p>Le taux de renouvellement est aux alentours de 50%. Des nouvelles personnes et des nouvelles compétences vont faire leur rentrée au sein du Corevih.</p> <p>Un courrier va être envoyé par l'ARS aux personnes retenues la semaine prochaine et la nomination des membres va être validée par le Préfet de région.</p> <p>La réunion d'installation des nouveaux membres est prévue le Jeudi 24 novembre 2011 de 10H00 à 12H00 au Conseil Région de Bretagne à Rennes. Il faudra ce jour, élire le bureau, le Président et Vice-président.</p>	Membres du Corevih présents	

La prochaine réunion **PLENIERE** aura lieu le **JEUDI 24 NOVEMBRE 2011 de 10H00 à 11H00** à Conseil Régional de Bretagne à **RENNES** (Installation des nouveaux membres du Corevih)